

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 28
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2026_078

Date de convocation :

le 01 juillet 2026

Date d'affichage :

le 01 juillet 2026

Fait à Aigondigné,

Le 08 juillet 2026

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikhaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GARNAULT Claude-Manuel représenté par ALLEGRETTI Isabelle, MÜHLBERGER Karlheinz représenté par OUVRARD Emilie

Absents : FOUQUET Christophe

Secrétaire de séance : ROUXEL Patricia

Délibération 2026_078 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : Création d'un poste permanent de Référent de site scolaire à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Coordonner et animer l'équipe technique liée à la propreté des locaux (école et restauration) et agents assurant les activités périscolaires
- Participer au nettoyage des locaux scolaires
- Coordonner l'activité de préparation et de distribution des repas et participer à l'animation de ce temps
- Gérer les stocks, vérifier l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi permanent de Référent de site scolaire, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet annualisé dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30,50 h/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décide :

- **DE CREER** un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions de Référent de site scolaire à temps non complet annualisé, à raison de 30,50 h/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2026.

Le secrétaire de séance,
Patricia ROUXEL

Le Maire,
Laurent AUDE

